Centre
de services scolaire
des Navigateurs
Québec

Politique sur l'administration de médicaments à l'école

Afin d'assurer la sécurité des enfants, aucun médicament ne sera administré à l'école, s'il n'est accompagné de la feuille d'autorisation parentale.

Dans la mesure du possible, les parents devront prévoir la prise de médication en dehors des heures scolaires. Dans l'impossibilité de satisfaire à ces exigences, ils devront obligatoirement fournir un consentement signé. Les * sont obligatoires.

*Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____

*Nom du médicament : _____

*Posologie : _____ _____ _____
Quantité Heure de prise Durée

*Réactions possibles : _____

Note : _____

Autorisation des parents

*Signature : _____ Date : _____

Téléphone à domicile : _____ Travail : _____

*Personne à rejoindre en cas d'urgence : _____

Téléphone : _____

Réservé aux personnels de l'école;

Date et heure d'administration	Quantité	Signature de la personne